

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa

Réunion d'information – consultation des apiculteurs

Vendredi 30 mars 2012 – 14 h

Maison des associations de Rivière-Salée

Personnes invitées :

Les apiculteurs travaillant dans la zone concernée par le projet de réserve

Personnes présentes :

Prénom	NOM
George	AUBRY
Bérard Charles	ALPHA
Frantz Gustave	FONROSE
J.P.	JORITE
Alain	LOF
Dominique	LOF
David	LOF
Jean Claude	LOUISY LOUIS
Mr	PERSIA
Alain	SALOMON
Anibal	TENERAN
Patrick	WILLIAM

Représentant de l'ONF : David DROUIN

Equipe projet :

Patrice LAUNE : PNRM

Nadine VENUMIERE : PNRM

Sylvia BERTE : IMPACT MER – CRPLC (UAG)

Béatrice de GAULEJAC : IMPACT MER

La réunion débute à 14h40.

L'historique du projet (diagnostics, définition du parcellaire) et son déroulement à venir (rencontres avec les acteurs) est présenté aux participants.

Le zonage prévu est également présenté : zone de réserve, zone de protection renforcée et zone tampon. Les participants sont informés du fait que la zone tampon ne fait pas partie de la zone qui sera classée en réserve ; elle n'est soumise à aucune réglementation et correspond à une zone d'incitation des partenaires à adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement.

La consultation se déroule ensuite sous la forme de questions ouvertes, adressées à l'ensemble des participants.

- Comment décrivez vous la zone apicole que vous exploitez ? (richesse, évolution, pollution, autres activités...)

Plusieurs participants constatent une dégradation de la zone qu'ils exploitent.

L'un d'entre eux déplore une diminution de la richesse des espèces végétales. Il signale un envahissement de la zone par le mangle rouge, espèce moins mellifère que d'autres. Il signale également une diminution de la production à Carrère, contrairement à la production à Canal Cocotte qui se maintiendrait selon lui.

Il signale également des difficultés d'accès des apiculteurs à leurs concessions, les chemins d'accès étant parfois fermés par les agriculteurs, propriétaires des terrains qu'ils doivent traverser pour accéder à leurs ruchers.

Enfin, il déplore une pollution liée à de l'incivisme. Selon lui il ne s'agit plus d'inconscience mais plutôt de désinvolture ; il estime qu'il faut maintenant aller au-delà de la sensibilisation et qu'il serait temps de pénaliser les contrevenants.

Un autre participant précise que ce problème de pollution ne vient pas uniquement des particuliers, certes plus faciles à accuser. Il dénonce l'installation d'industriels sur des zones de mangrove et déplore que certains décideurs ne soient pas inquiétés lorsqu'ils permettent des dégradations de la mangrove.

Un autre participant regrette que la mangrove soit souvent considérée comme une décharge et se pose la question de savoir si des contrôles existent.

Un participant constate une diminution importante de la production de miel (la moitié en 15 ans). Selon lui, des causes probables de cette diminution seraient les inondations et la pollution. Il constate que les canaux sont souvent obstrués et que l'eau envahit les parcelles avoisinantes en cas de fortes précipitations ; il indique que la zone qu'il fréquente à Canal Cocotte était autrefois à sec alors qu'aujourd'hui elle est en permanence inondée. Il évoque également des pertes importantes pour les agriculteurs à Morne coco à cause de ce problème d'inondations.

Il dénonce ensuite une pollution liée à la centrale à béton : des eaux non filtrées seraient rejetées, chargées de particules de ciment qui enveloppent les racines des palétuviers. Des signes de pollutions sont aussi observés dans certaines rivières se déversant dans la zone du projet (rivière Saint-Pierre qui rejoint ensuite la rivière la Manche). Il déplore également

un dragage s'effectuant parfois en amont des retenues d'eau et ne souhaite pas voir se renouveler ce genre d'opération.

Plusieurs participants déplorent également des dégradations causées par l'urbanisation. L'un d'entre eux signale que malgré des connaissances sur les effets bénéfiques des mangroves, ces dernières ont été la cible de remblais dans les années 70, afin de permettre la construction de zones industrielles.

Un participant regrette le fait que la mangrove ait été laissée à l'abandon après le cyclone Dean ; envahie par les lianes, elle récupère difficilement.

Un participant signale aussi la disparition de petits marigots avec poissons observés vers les années 93-94.

Un autre participant dénonce une activité de récupération de métaux via l'utilisation de feux dans la mangrove.

D'autres participants indiquent certains problèmes liés à la gestion de la mangrove.

Un d'entre eux déplore l'abandon de l'utilisation de gliricidia et de campêches en guise de haies, remplacés par des piquets de pins moins couteux. Un autre participant pense que ces piquets, ayant été traités, pourraient contaminer les sols. Les participants soulignent l'importance du maintien des haies vives.

Un participant estime qu'il faudrait davantage faire respecter l'interdiction de l'abattage des arbres dans la mangrove. Un autre regrette l'abattage de campêches, parfois en pleine période de floraison. De même il est regretté la taille des arbres en bord de route durant la période de floraison et donc durant le pic d'activité de l'apiculture.

Un participant pense qu'il serait utile de mettre en place une brigade de surveillance de la mangrove. Les participants sont informés de la mise en place d'un système de surveillance en même temps que la réserve. Ces derniers pourront également alerter les gardiens lorsqu'ils constatent une infraction.

Un participant regrette que les espèces plantées par l'ONF et par les municipalités dans les espaces publics ne soient pas des espèces mellifères.

Le représentant de l'ONF explique que les plantations sont souvent tributaires de subventions européennes, délivrées uniquement si les espèces plantées appartiennent à une liste prédéterminée. Les espèces réclamées par les apiculteurs ne figurent pas sur cette liste mais il serait éventuellement possible de planter du gliricidia en bordure de parcelle. Les agents de l'ONF pourront essayer de proposer l'intégration de nouvelles espèces à la liste de celles éligibles aux subventions, après discussion avec les apiculteurs.

**

Comment améliorer les résultats de votre activité ?

Plusieurs participants souhaiteraient que soient plantées en priorité des espèces mellifères, et seraient prêts à élaborer une liste de ces espèces qu'ils souhaiteraient remettre à l'ONF ainsi qu'aux municipalités afin que ces espèces soient intégrées aux divers projets de plantation, y compris d'aménagement des espaces publics.

Le représentant de l'ONF n'est pas opposé à l'idée mais rappelle leur difficulté de planter des espèces ne figurant pas sur la liste des espèces subventionnées.

Les participants s'accordent sur la nécessité de faire évoluer la liste des espèces sujettes à subventions afin de favoriser la plantation d'espèces mellifères

Les participants font ensuite plusieurs propositions :

- Mieux répartir les ruchers et donc leur activité afin qu'ils ne soient pas concentrés en un seul endroit afin d'éviter une saturation de la zone qu'ils exploitent
- Améliorer les conditions d'accès aux ruchers mais aussi respecter les accès prévus et ne pas en créer d'autres afin de ne pas dégrader la mangrove

**

Les participants sont ensuite invités à positionner individuellement sur un fond de carte, à l'aide de gommettes, leurs secteurs d'activité prioritaire. Les positions indiquées sont ensuite reportées par l'équipe technique sur fond de carte commun.

On observe ainsi deux secteurs de concentration des ruchers (canal Cocotte et Petit-Bourg) et quelques emplacements disséminés. Les participants indiquent que la surexploitation des zones de canal Cocotte et Petit-Bourg est uniquement due au fait qu'il n'existe des accès aisés que pour ces deux zones. S'ils avaient les moyens d'accéder à d'autres zones ils seraient prêts à envisager de déplacer leur activité. Ils signalent aussi la difficulté de travailler dans des zones inondables ; en cas de montée des eaux ils ne peuvent plus accéder aux ruchers et peuvent perdre ces derniers.

Les participants sont ensuite invités à placer sur le fond de carte les secteurs qu'ils estiment favorables à l'apiculture et pour lesquels ils n'auraient pas actuellement possibilité d'accès. Les participants indiquent d'autres zones qui pourraient être intéressantes pour leur activité et vers lesquelles ils seraient prêts à se déplacer, à condition qu'ils disposent de conditions d'accès suffisantes.

**

- Que peut-on imaginer pour rendre l'apiculture durable dans la zone du projet ?

Un participant souhaiterait que l'Etat ou la région rachète les terres situées en zone tampon pour les reboiser.

Les participants sont invités à avoir une réflexion sur la densité maximale de ruchers (nombre de ruchers / unité de surface) à respecter pour ne pas surexploiter la zone. Les participants vont y travailler mais soulignent la nécessité d'améliorer les conditions d'accès à leurs concessions.

Un participant souhaiterait que soient mise en œuvre des plantations de campêches. Il suggère que soit réalisé un inventaire floristique de la mangrove et que soit identifié le potentiel mellifère des espèces, en fonction des périodes de floraison.

Un participant demande si des projets de replantation de mangrove sont envisagés. Un tel projet est actuellement en réflexion à rivièrre la Manche.

Des participants signalent que certains avions arrivant à l'aéroport pratiquent le dégazage, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la mangrove.

**

• Quel est votre avis sur les autres activités dans la zone ?

Un participant dénonce des pratiques de certains plaisanciers consistant à relâcher du carburant dans les mangroves, et à jeter leurs déchets en mer, ces derniers revenant ensuite vers la mangrove.

Un autre participant déplore l'écoulement de produits phytosanitaires issus des plantations avoisinantes. Il suggère que soient replantées certaines parcelles situées en zone tampon afin de pallier à l'écoulement de ces produits vers la mangrove.

Les participants disent ne pas avoir de problème d'entente avec les chasseurs (à part un épisode isolé) mais signalent qu'ils sont parfois gênés par des retombées de plombs, notamment aux abords du club de tir à Carrère. Ils pensent que ces plombs pourraient également gêner les abeilles lorsqu'ils tombent sur le toit des ruchers, et que ces dernières pourraient également s'alimenter dans des eaux contaminées au plomb.

Un autre participant déplore une pollution dont seraient responsables certains pêcheurs de crabes.

Un participant évoque un problème de bovins en divagation. Ces derniers renversent parfois les ruches et détruisent les jeunes plantations. Il estime qu'il faudrait faire respecter la réglementation à ce sujet.

Enfin, les participants indiquent qu'ils sont volontaires pour effectuer des opérations de nettoyage de la mangrove.

En conclusion les points importants sont à nouveau listés. Une réunion de concertation sera organisée durant les mois de mai ou juin.

Les participants demandent à ce que la prochaine réunion soit programmée en fin d'après-midi (vers 17h), mis à part le jeudi, le vendredi et le samedi.

La réunion se termine à 17h.